



Grille Tarifaire Espace Nordique du Queyras - Hiver 2026-2027

Tarifs saison et annuels uniquement

Ski-card (carte RFID) réutilisable	3 € / carte
------------------------------------	-------------

Tarifs Espace nordique du Queyras Domaines nordiques gérés par la Communauté de communes du Guillestrois-Queyras			
TYPE DE REDEVANCE	CATEGORIE / AGE en 2027 (selon année de naissance)	TARIF SAISON	TARIF SAISON PREVENTES (du 1 ^{er} octobre au 15 novembre + promos selon accord avec Nordic Alpes du Sud)
Adultes	né entre 1948 et 2009 (18-79 ans inclus en 2027)	128 € (125 € en 25-26)	103 € (100 € en 25-26)
Jeunes, tarif réduit	né entre 2010 et 2017 (10 ans inclus jusqu'à 17 ans révolus en 2027) ou étudiants, lycéens, apprentis, demandeurs d'emploi Gratuité pour les enfants nés en 2018 et après	65 € (pas de modification)	55 € (pas de modification)

Nordic Pass annuel Queyras : accès l'hiver aux domaines de l'Espace Nordique du Queyras l'hiver et aux pistes de ski-roue de Ceillac au printemps, été, automne !

TYPE DE REDEVANCE	CATEGORIE / AGE en 2027 (selon année de naissance)	TARIF ANNUEL QUEYRAS	TARIF ANNUEL QUEYRAS PREVENTES (du 1 ^{er} octobre au 15 novembre + promos selon accords avec Nordic Alpes du Sud)
Annuel Adultes	né entre 1948 et 2009 (18-79 ans inclus en 2027)	185 € (pas de modification)	160 € (pas de modification)
Annuel Jeunes	né entre 2010 et 2017 (10 ans inclus jusqu'à 17 ans révolus en 2027) Gratuité pour les enfants nés en 2018 et après	115 € (pas de modification)	105 € (pas de modification)

Stade de biathlon de Ceillac

TYPE DE REDEVANCE	CATEGORIE / AGE en 2027 (selon année de naissance)	TARIF SAISON HIVER LICENCIES FFS / IBU
Biathlon Adultes*	né en 2009 et avant (à partir de 18 ans en 2027)	50 € / personne (pas de modification)
Biathlon Jeunes*	né entre 2010 et 2017 (de 10 ans inclus à 17 ans révolus en 2027) Gratuité pour les enfants nés en 2018 et après	40 € / personne (pas de modification)

*Accès pas de tir de biathlon uniquement (10 ou 50 mètres). Réservation d'un créneau horaire obligatoire. Pour accéder au reste du domaine nordique, les usagers doivent être munis également d'une redevance Nordic Pass ski de fond valide.

NOTE : les tarifs biathlon, ski-roue et annuels ski-roue + ski nordique ne sont pas pris en compte pour le calcul des 12% du total des redevances reversés à Nordic Alpes du Sud.

Ages de référence	Tarifs pris en compte : âge en fonction de l'année de naissance et non plus au jour de l'achat			
Saison 2026-2027		15 ans	né en 2012	
Age en 2027	4 ans	né en 2023	16 ans	né en 2011
	5 ans	né en 2022	17 ans	né en 2010
				74 ans
				né en 1953
				75 ans
				né en 1952

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
005-200067452-20260708-20260713762-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026
Publication : 13/07/2026

	9 ans	né en 2018	18 ans	né en 2009	79 ans	né en 1948
	10 ans	né en 2017	19 ans	né en 2008	80 ans	né en 1947

Conditions spécifiques :

Sont exonérés de la redevance à l'échelle des Alpes du Sud (sur présentation d'un justificatif) :

- Les enfants licenciés des clubs de ski nordique affilié au Comité Ski Alpes Provence nés en 2018 et après
- Les enfants nés en 2023 et après - pas de titre spécifique – sur présentation d'un justificatif
- Les séniors+ nés en 1947 et avant – pas de titre spécifique - sur présentation d'un justificatif
- Les Personnels Nordiques justifiant d'un contrat de travail en cours de validité pour le compte d'un domaine nordique adhérent à Nordic Alpes du Sud ET titulaires de la Carte Professionnelle délivrée par Nordic France
- Les possesseurs des titres annuels nationaux émis par les collectivités locales acceptant le régime de libre circulation de l'association Nordic France.
- Les forces de l'ordre et personnel de secours dans le cadre de convention signée avec l'Association Nordic Alpes du Sud
- Les accompagnants (2 au maximum) d'une personne handicapée à condition que celle-ci soit titulaire d'une carte d'invalidité attestant d'un taux d'invalidité égal ou supérieur à 80 % - pas de titre spécifique.
- L'accès aux pistes, itinéraires raquettes et piétons et activités nordiques autres que le ski de fond est gratuit pour tout détenteur d'un Nordic Pass (ski de fond) en cours de validité. Les activités nordiques s'entendant selon le Code Général des Collectivités par : « Les loisirs de neige non motorisés autre que le ski Alpin ». Sont donc considérées comme telles : Fatbike, Snook, Chiens de traineaux, Raquettes, Ski de randonnée, Luge... Liste non exhaustive.

Sont exonérés de la redevance à l'échelle de l'Espace nordique du Queyras (sur présentation d'un justificatif) :

- Les enfants nés en 2018 et après - pas de titre spécifique – sur présentation d'un justificatif
- Les enfants nés en 2009 et après scolarisés dans le Département des Hautes-Alpes pratiquants le ski de fond dans le temps scolaire (pas de titre spécifique, mais réservations préalable obligatoire pour les établissements scolaires)
- Les possesseurs d'un Nordic Pass ski de fond 3h, journée ou 2 jours consécutifs, émis par le site nordique de Cervières-Izoard, valable uniquement sur le site nordique d'Arvieux-Izoard / Souliers pendant la durée de validité pour permettre la jonction Arvieux – Cervières par l'itinéraire de montagne du Col Izoard. En contrepartie, le site nordique de Cervières-Izoard accorde l'accès aux pistes de ski de fond de la commune de Cervières aux détenteurs d'un Nordic Pass ski de fond 3h, journée ou 2 jours consécutifs, émis par l'Espace Nordique du Queyras pendant la durée de validité du nordic pass.
- Les détenteurs d'une contremarque éditée par la communauté de communes et ses partenaires, dans le cadre des accords avec les communes, associations, comités d'animations, office de tourisme, régie des stations du Queyras pour les besoins de promotion de l'espace nordique.

Bénéficient de tarifs préférentiels, dans le cadre de conventions spécifiques de Nordic Alpes du Sud :

- Les enfants licenciés des clubs de ski nordique affiliés au Comité de Ski Alpes Provence nés entre 2008 et 2017 : 15€ + 20€ frais de dossier par club. Gratuit pour les moins de 10 ans et les athlètes <200pts FFS,
- Les établissements de climatisme / sport adapté dans le cadre de séances pédagogiques ou thérapeutiques : tarif 20€ / personne + 20 € de frais de dossier par entité.
- Les établissements dits « tour-operators » sur des Nordic Pass Alpes du Sud Adulte 1/2/3 jours non-consécutifs : tarifs 15€ / 27€ / 38€ / adulte ou sénior. Réservés groupes, CE, Tour opérateurs.

Bénéficient de tarifs préférentiels à l'échelle des sites de l'Espace Nordique du Queyras :

- Les clients de la Régie syndicale des stations de montagne du Queyras dans le cadre des accords commerciaux signés pour chaque saison, notamment les détenteurs d'un forfait alpin allant de 6 jours à la SAISON : 1 Nordic Pass 3 h offert, valable une seule fois par saison.
- Les moniteurs de ski et pompiers bénéficient du Pass saison Queyras au tarif réduit quelle que soit la date d'achat de ce pass, correspondant au prix du Pass Saison Queyras Préventes (sur présentation d'un justificatif en cours de validité)

Autre avantage pour les porteurs de Nordic Pass Semaine Queyras, Saison Queyras et Saison Queyras Primeur :

La Régie syndicale des stations de montagne du Queyras s'engage à offrir, aux porteurs de ces nordic pass une réduction de -30% sur un Skipass Journée, applicable sur les tarifs en vigueur pour le Skipass « 11 ans et + » et « - 11 ans et + 70 ans » des domaines de ski alpin du Queyras. Cette réduction est valable une seule fois par Nordic Pass semaine Queyras, Nordic Pass saison Queyras et Nordic Pass saison Queyras Primeur.

Bénéficient du Nordic Pass Queyras journée Réduit Queyras :

- Les jeunes nés entre 2010 et 2017 (sur présentation d'un justificatif d'identité).
- Les demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif en cours de validité).
- Les lycéens, apprentis, étudiants et assimilés (sur présentation d'un justificatif en cours de validité)
- Ce tarif réduit est également proposé dans les conditions suivantes (uniquement aux caisses de l'espace nordique du Queyras, non-valable en ligne ou chez les revendeurs) :
en cas d'ouverture très partielle d'un domaine, c'est-à-dire dès lors que moins de 5 kilomètres de pistes restent ouvertes sur le domaine nordique concerné (de Ceillac, d'Arvieux-Izoard / Souliers, de Molines / Saint-Véran ou d'Abriès-Ristolas).
lorsque le client se présente à la caisse moins d'1h30 avant la fermeture du site.

Aucun tarif réduit n'est accordé sur les autres nordic pass.